Supplément à la Croix-Rouge Suisse, N.4

Objekttyp: **Appendix**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire**

Band (Jahr): **12 (1904)**

Heft 4

PDF erstellt am: **08.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Supplément à LA CROIX-ROUGE SUISSE, N° 4

Communications officielles.

SOCIÉTÉ MILITAIRE SANITAIRE SUISSE

Le Comité central aux Sections.

Chers Camarades,

Nous avons le plaisir de porter à votre connaissance que nos démarches, en vue de fonder une nouvelle section à Genève, n'ont pas été vaines. Depuis quelques jours cette section existe et compte déjà dix-sept membres. Son Comité se compose de MM. E. Siegenthaler-Hubert, caporal, président p. a., 12, rue des Falaises; Dr Lardy, vice-président; Charles Delphin, secrétaire; David Croptier, caissier, et Decrey, bibliothécaire-adjoint.

Ses statuts ont été approuvés dans notre séance du 12 mars.

Nous ne doutons pas qu'elle travaillera avec zèle pour la réalisation du but que nous poursuivons, chose que nous ne craignons nullement, car elle est fort bien appuyée.

Qu'elle soit du reste la bienvenue dans le sein de notre Association!

Au nom du Comité central de la Société militaire sanitaire suisse :

Le président, E. Pouly. *Le Secrétaire*, P. Delacrausaz.

La Section de Lucerne aux Sections sœurs de la S. M. S. S.

Chers Camarades,

Comme vous le savez déjà, l'assemblée des délégués aura lieu à Lucerne les 14 et 15 mai prochain. Le programme est le suivant.

Samedi 14 Mai :

De 12.30 à 6.30 h. du soir : Réception des délégués et hôtes. Distribution des cartes de fête (fr. 5 —) à l'hôtel *Flora*.

De 5 à 6.30 du soir : Réception à l'hôtel *Flora*.

6.45 h. du soir : Réunion de tous les participants près de l'hôtel *Flora*, pour l'organisation du cortège.

7 h. du soir : Cortège en ville jusqu'à l'hôtel *Löwengarten*.

7.30 h. Souper.

8.30 h. Soirée familière.

Minuit. Rentrée dans les quartiers (Caserne).

Dimanche 15 Mai :

6.30 h. m. : Déjeuner à la Cantine (Caserne).

7.45 h. Ouverture de l'assemblée des délégués dans la salle du Conseil communal à la *Kornmarkt*.

10.30 h. m. Réunion à la Kornmarkt, Cortège jusqu'à l'hôtel *Union*, où aura lieu la distribution des récompenses aux lauréats des travaux de concours. Banquet obligatoire.

1.30 h. après-midi. Excursion en bateau à vapeur spécial au *Rütli* et *Plateau de Tell* (obligatoire).

6.30 h. du soir. Retour à Lucerne.

7 h. soir. Réunion générale à l'hôtel *Flora*. — Adieux aux camarades qui ne sont pas dans la possibilité de séjourner plus longtemps à Lucerne.

Il nous sera fort agréable de pouvoir souhaiter la bienvenue à de nombreux participants de toutes les sections de la Suisse, car vous pouvez être assurés que nous ferons tous nos efforts pour vous procurer un séjour agréable et gai sur les magnifiques rives du lac des Quatre-Cantons.

Nos cartes de fête, qui sont de fr. 5 —, donnent droit au souper, déjeuner, banquet et à l'excursion. Elles seront, comme déjà dit, délivrées à l'hôtel *Flora*, ou après, en s'adressant au Comité. Quant aux participants qui ne prennent pas part à l'assemblée des délégués, nos membres se mettront volontiers à leur disposition pour des excursions et visiter la ville de Lucerne.

Nous prions instamment les comités des différentes sections de nous faire savoir *jusqu'au 20 avril au plus tard*, le nombre de leurs délégués et hôtes.

En attendant le plaisir de vous recevoir, nous vous saluons cordialement.

Au nom de la Section de Lucerne :

Le président, M. Gander. *Le secrétaire*, W. Herger.

Le Comité central aux Sections.

Assemblée des Délégués, les 14 et 15 Mai, à Lucerne

Samedi 14 mai. (Voir le programme.)

Dimanche 15 mai, à 7.45 heures précises du matin : Ouverture de l'assemblée des délégués dans la salle du Conseil communal.

Ordre du jour :

1. Appel. — Remise des pleins-pouvoirs.
2. Adoption du procès-verbal de l'assemblée des délégués du 24 mai 1903.
3. Lecture du rapport annuel de l'exercice 1903-1904. — Adoption de celui-ci.
4. Reddition des comptes. — Rapport des vérificateurs et décharges à donner.
5. Nomination du Vorort pour 1904-1905.
6. Désignation de deux sections chargées de la vérification des comptes.
7. Nomination de deux membres pour le conseil de surveillance du secrétariat central du service sanitaire des secours volontaires.
8. Désignation du lieu de la prochaine assemblée des délégués.
9. Adoption du règlement pour les travaux de concours, ainsi que des sujets imposés pour l'exercice prochain.
10. Proposition de la section de Lucerne : « Confection d'un tableau portant les noms des sections de la Société et de leurs présidents, pour être affiché dans la caserne de Bâle. »
11. Proposition de la section de Saint-Gall : « Impression du rapport annuel du Comité central et des sections dans les deux langues, moyennant gratification au traducteur. »
12. Proposition de la section de Liestal : « Institution dans notre Société des exercices de concours pour sections desquelles huit hommes au moins devraient y participer, et ceci tous les deux ou trois ans. »
13. Proposition de la section de Wald-Rüti : « Motion pour que le Comité central examine les moyens pour pouvoir mieux soutenir financièrement les sections. »
14. Proposition du Comité central : « Ce dernier propose à l'assemblée des délégués de revenir de sa décision du 11 mai 1902, en ce qui concerne le *Fonds de secours* et *Insignes*. »
15. Propositions individuelles.

Tenue de service obligatoire (le Landsturm excepté).

Les lauréats pour les travaux de concours, pour le cas où ils ne seraient pas présents, sont informés que leur récompense, qui sera un diplôme, sera remise au délégué de leur section.

En attendant le plaisir de vous voir à notre prochaine assemblée, nous vous présentons, chers camarades, nos cordiales salutations.

Lausanne, le 2 avril 1904.

Au nom du Comité central :

Le président, E. Pouly. *Le secrétaire*, P. Delacrausaz.

Nous venons de recevoir le rapport de 1901-1903 de la Société des Samaritains d'Aarau.

Cette Société, fondée en 1877, compte 209 membres.

Son président est M. le Dr G. Schenker. La valeur du mobilier de secours : lingerie, objets sanitaires, etc., était à fin 1903 de 4000 francs.

La Société a des cours d'instruction, des séances pratiques, des réunions sur le terrain, un office sanitaire ; elle assume le service sanitaire dans les fêtes, elle possède un char pour le transport des blessés en ville. Elle a créé une colonie de vacance, non pour les enfants pauvres, mais pour les enfants de bonnes familles qui n'auraient pas d'autre occasion d'envoyer leurs enfants en villégiature.

Elle a fondé une crèche pour enfants pauvres.

Il est à remarquer que cette Société, comme beaucoup de ses congénères, jouit de la protection et de l'appui du corps médical.

Nous avons déjà fait la remarque qu'à Francfort les célébrités médicales donnent leur appui à la Société des Samaritains, ce qui est tout juste le contraire à Genève, où la Société est, on ne sait pourquoi, tenue à l'écart par les médecins.

C. A.